

# Annexe aux Instructions de course type Habitables 2001-2004

## Epreuve : TOUR DE CORDOUAN

Dates complètes : 08/05/2004  
Lieu : Départ et arrivée à Port Bloc au Verdon sur mer  
Autorité organisatrice : Cercle Nautique du Verdon

### RAPPEL : LE BATEAU DOIT ETRE AU MINIMUM EN 4<sup>ème</sup> CATEGORIE POUR POUVOIR S'INSCRIRE A CETTE EPREUVE

#### 1.2.3 IDENTIFICATION:

La règle 77 des RCV s'applique

#### 1.2.4 REPARTITION des BATEAUX

La répartition des bateaux dans les catégories ci-dessous est effectuée en tenant compte des groupes bruts de handicap conformément au règlement du guide HN 2004 (article 3.3)

catégorie 1 : groupe de 0 à 11

catégorie 2 : groupe de 11.5 à 17 + les bateaux de la classe R1

catégorie 3 : groupe de 17.5 à 21.5 (sauf les bateaux des classes R)

catégorie 4 : bateaux des classes R2, R3 et R4

catégorie 5 : groupe à partir de 22

## 2 EMPLACEMENT DU TABLEAU D'INFORMATIONS OFFICIEL :

*Devant le club MYCG*

## 4.1 EMPLACEMENT DU MAT DE PAVILLON A TERRE :

*Devant le club MYCG*

## 5.1 PROGRAMME DES COURSES

Heure du signal d'avertissement : 9 H

## 6 PAVILLON DE CLASSE

Pour toutes les catégories : pavillon

## 7 DEFINITION DE LA ZONE DE COURSE

entre la Bxa, Royan et le Verdon

## 8.1 DESCRIPTION DES PARCOURS

Pour les catégories 4 et 5 :

bouée G4 à laisser à tribord

bouée G à laisser à tribord

bouée BXA à laisser à tribord

bouée 1 à laisser à tribord

bouées 2, 2a, 4, 6 et 8 à laisser à bâbord

bouée 7a à laisser à tribord

Pour les autres catégories :

bouée G4 à laisser à tribord

bouée G à laisser à tribord

bouée 1 à laisser à tribord

bouées 2, 2a, 4, 6 et 8 à laisser à bâbord

bouée 7a à laisser à tribord

## 8.4 DESCRIPTION DU PARCOURS REDUIT (pour l'application de la règle 32 des RCV)

Le parcours peut être réduit à la bouée 1 et à la bouée 7a; en conséquence les concurrents doivent passer à moins de 100 mètres de ces deux marques.

## 9 MARQUES

- de parcours : cf parcours
- de dégagement : Bouée à définir (dans le cas du système de départ de type 2)
- de départ : bouée à définir
- d'arrivée : bouée à définir

## 10.1 PROCEDURE DE DEPART

<i>Temps</i>	<i>Pavillon et signal sonore</i>	<i>Signification</i>
<b>8min</b>	Pavillon de classe; un signal sonore	Avertissement
<b>4min</b>	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir, un signal sonore	Préparatoire
<b>1min</b>	Amenée du pavillon préparatoire; un signal sonore	Une minute
<b>0</b>	Amenée du pavillon de classe; un signal sonore	Départ

#### DEFINITION DE LA LIGNE DE DEPART

- Départ de type 1 :

Le départ sera entre le mât de pavillon, situé sur la digue de port Bloc (derrière le chantier naval) à laisser à bâbord et la bouée de départ (§9) à laisser à tribord.

- Départ de type 2 :

Le départ sera entre le mât du bateau comité portant le pavillon de départ à laisser à tribord et la bouée de départ (§9) à laisser à bâbord.

Une bouée de dégagement pourra être mouillée au vent de la ligne de départ.

L'envoi du pavillon D sur le mât de pavillon du bateau comité de course, envoyé au plus tard avec le signal d'avertissement, signifie qu'il existe une bouée de dégagement mouillée au vent de la ligne, l'absence du pavillon D signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement.

L'envoi d'un pavillon vert sur le mât du bateau du comité de course envoyé au plus tard avec le signal d'avertissement, signifie que la marque de dégagement est à laisser à tribord, l'absence du pavillon vert signifie que la marque de dégagement est à laisser à bâbord.

- Le type de départ, 1 ou 2, retenu pour l'épreuve, sera affiché sur le panneau d'affichage officiel au minimum 30 minutes avant le signal d'avertissement.

#### 10.4 TEMPS LIMITE POUR PRENDRE LE DEPART : 15 minutes

#### 12.1 DEFINITION DE LA LIGNE D'ARRIVEE :

Au Verdon, entre le mât de pavillon sur la digue derrière le chantier à laisser à tribord et la bouée d'arrivée (§9) à laisser à bâbord.

#### 13.1 SYSTEME DE PENALITES DE REMPLACEMENT CHOISI :

Pénalité de rotation de 720° (règle 44.2 des RCV)

#### 14.1 TEMPS LIMITE POUR LE PREMIER BATEAU POUR FINIR LA COURSE

10 heures

#### 14.2 TEMPS LIMITE POUR FINIR LA COURSE

1 heure 30 minutes après l'arrivée du premier de chaque catégorie.

#### 15.1 DELAI DE DEPOT DES RECLAMATIONS

45 minutes après l'arrivée du dernier de chaque catégorie.

#### 16.1 SYSTEME DE CLASSEMENT

Le système de classement a minima sera utilisé.

Le temps compensé sera calculé sur la base de la table HN 2004 et selon la formule du temps/temps

#### 16.2 NOMBRE DE COURSES : une course

#### 19 Organisation de la jauge.

19.1 Tout bateau participant au Tour de Cordouan doit avoir acquitté son droit de jauge annuel et donc être détenteur d'une carte de validité HN.

19.2 Deux spinnakers sont autorisés.

19.4 Le nombre minimum d'équipiers embarqués y compris le responsable du bord (Skipper) est de : 2 personnes.

#### 19 CANAL DE VACATION RADIO : 72

Tous les bateaux doivent assurer une veille radio sur ce canal.

#### *Composition du corps arbitral*

*Président du comité de course* : Jean-Louis TISON